

Procès-Verbal du Comité Syndical du Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon

**- Séance du 26 août 2020 à 18 heures 30 -
Sausheim (siège)**

Sur convocation du 20 août 2020 et sous la présidence de M. Pierre LOGEL, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 26 août 2020 à 18 heures 30, en son siège de Sausheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Aurélien **AMM**, Rachel **BAECHTEL**, Yves **BLONDE**, Michel **BOBIN**, Patrick **DELUNSCH**, Christian **FRANTZ**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, André **HABY**, Francis **HOMATTER**, Denis **LIGIBEL**, Pierre **LOGEL**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Alain **SCHIRCK**, Claude **SCHULLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Monsieur Pierre **FISCHESSER** à Monsieur Francis **HOMATTER**
Monsieur Dominique **HABIG** à Monsieur Denis **LIGIBEL**
Monsieur Ludovic **HAYE** à Madame Rachel **BAECHTEL**
Monsieur Loïc **RICHARD** à Monsieur Aurélien **AMM**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Un représentant de la presse locale (L'Alsace)

Monsieur Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 22 juillet 2020
2. Contributions de la commune de Habsheim au syndicat pour l'année 2020 – versement complémentaire
3. Activités extrascolaires sur les communes de Dietwiller et Habsheim – attribution du marché de délégation de service public
4. Divers

Monsieur Pierre LOGEL, président, ouvre la séance à 18 heures 30. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les services du syndicat et le représentant de la presse, puis après énoncé des procurations réceptionnées, passe à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 22 juillet 2020

Le procès-verbal du comité syndical du 22 juillet 2020 a été **transmis par courrier et par voie électronique** à l'ensemble des délégués.

Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée au sujet de ce document, préalablement à la séance, M. le président propose au comité syndical de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 22 juillet 2020.

Point n° 2 : Contributions de la commune de Habsheim au syndicat pour l'année 2020 – versement complémentaire

Le montant des contributions des communes, membres du SCIN, est fixé par l'article 12 de ses statuts.

La ventilation de ces contributions entre participation aux frais de fonctionnement et subvention d'équipement, leur a été communiquée à la suite du débat d'orientations budgétaires.

La commune de Habsheim souhaite cependant abonder sa contribution 2020 de 100 000,00 €, à travers un versement complémentaire de sa subvention d'équipement (article 238 dans la comptabilité communale) portant ainsi cette dernière à 260 129,74 €.

Monsieur le président propose à l'assemblée d'approuver ce versement complémentaire de 100 000,00 € de la part de la commune de Habsheim.

Ce complément de contribution sera appelé avec la mensualité de décembre 2020.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le versement complémentaire de 100 000,00 €, sollicité par la commune de Habsheim pour abonder sa contribution d'investissement (article 238 en comptabilité communale) ;**
- **Dit que ce versement complémentaire sera appelé avec la mensualité de décembre 2020 ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à émettre le titre de recettes correspondant.**

Point n° 3 : Activités extrascolaires sur les communes de Dietwiller et Habsheim – attribution du marché de délégation de service public

Par délibération du 27 février 2020, le comité syndical avait approuvé le choix de la délégation de service public en tant que mode d'exploitation des activités extrascolaires sur les communes de Dietwiller et Habsheim, pour une période de 16 mois à compter de la date de notification de la convention.

Dans le cadre de la procédure de consultation menée, un dossier de candidature a été réceptionné au terme du délai fixé par le règlement. Il s'agit de l'association **l'île aux Copains – 5 passage des Frères Hertzog – 68440 HABSHEIM.**

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, la commission d'ouverture des plis, désignée spécialement dans le cadre de cette procédure, s'est réunie le 18 août 2020, pour examiner cette candidature.

Les garanties professionnelles et financières, telles que résultant des pièces fournies conformément à la liste des documents exigés dans le règlement de consultation, ayant été jugées suffisantes, la commission a retenu le candidat et l'a admis à présenter une offre.

Au cours de la même séance, la commission a procédé à l'ouverture de l'offre. Elle a considéré que l'offre était acceptable au regard des critères qualitatifs et quantitatifs énoncés.

Une négociation a été engagée le 21 août 2020, avec les représentants de l'association. Celle-ci a permis de préciser la contribution demandée, les charges et les frais connexes.

L'analyse financière de l'offre fait apparaître les contributions suivantes :

2020		2021
Avenant	Nouvelle DSP	
190 000,00 €	155 000,00 €	343 269,19 €

Après négociations, il apparaît que l'association l'île aux Copains présente les meilleures garanties possibles permettant d'assurer un service public de qualité.

Le projet éducatif et le projet pédagogique sont très argumentés et détaillés ; ils décrivent précisément au quotidien la pratique éducative fondée sur les axes principaux qui sont ceux définis depuis plusieurs années par le SCIN, pour ses activités en direction de la jeunesse :

- Offrir une palette d'activités ludiques et éducatives, variées, cohérentes, qui contribuent à renforcer le lien social entre les jeunes populations du territoire ;
- Favoriser, à travers une politique tarifaire adaptée, l'accueil des familles résidant dans l'une des communes ayant adhéré à la compétence « *fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement et actions en faveur de la jeunesse* » du syndicat.

Le règlement intérieur détaille avec précision les relations à l'usager.

Les propositions tarifaires sont claires et en adéquation avec celles qui se pratiquent sur le territoire pour des prestations similaires.

D'un point de vue financier, l'association l'Ile aux Copains a fait des propositions cohérentes avec l'estimation du service, compte tenu notamment du « risque » pris par le délégataire dans le cadre d'une DSP et des investissements que ce mode de gestion met à sa charge.

En conséquence, M. le président propose au comité syndical de désigner l'association l'Ile aux Copains lauréate pour l'exploitation des activités extrascolaires sur les communes de Dietwiller et Habsheim, aux conditions financières fixées dans le présent document.

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le choix de confier la délégation de service public pour l'exploitation des activités extrascolaires sur les communes de Dietwiller et Habsheim, pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2021, à l'association l'Ile aux Copains ;**
- **Approuve les termes de la convention de délégation de service public ci-avant résumée ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer ladite convention avec l'association concernée.**

Point n° 4 : Divers

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi 30 septembre 2020, à 18 heures 30. La réunion se tiendra à Illzach et sera précédée, à **18 heures 15**, d'une **réunion du bureau**.

Les invitations et les convocations seront adressées aux délégués dans les délais réglementaires habituels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45
Sausheim, le 26 août 2020

Délégation de service public

Activités extrascolaires sur les communes de Dietwiller et Habsheim

Rapport de l'exécutif

1. Historique de la procédure

Par délibération du 27 février 2020, le comité syndical avait approuvé le choix de la délégation de service public en tant que mode d'exploitation des activités extrascolaires sur les communes de Dietwiller et Habsheim, pour une période de 16 mois à compter de la date de notification de la convention.

Le service s'exécutera du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2021.

Conformément aux articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, une mise en concurrence a été engagée.

Suite à l'avis d'appel publics à la concurrence publié le 3 juillet 2020 sur le site www.alsacemarchespublics.eu, une candidature a été reçue au terme du délai fixé dans le règlement de consultation : association l'Ile aux Copains - 5 passage des Frères Hertzog - 68440 Habsheim.

La commission de délégation de service public, désignée par délibération du 22 juillet 2020, s'est réunie le 18 août 2020 afin de procéder à l'ouverture des plis, d'examiner la candidature et d'admettre le candidat à présenter une offre.

La candidature ayant été admise, il a été procédé au cours de la même séance, à l'ouverture de l'offre.

Les pièces de l'offre produites par le candidat ont été estimées conformes à la liste des documents exigés dans le règlement de consultation.

La commission de délégation de service public s'est réunie le 24 août 2020 afin d'examiner l'offre et d'émettre un avis.

2. Analyse des offres

Elle a porté sur les critères qualitatifs, quantitatifs et financiers suivants :

- Le projet éducatif, le projet pédagogique et les animations proposées ;
- Les budgets prévisionnels sur 16 mois (4 mois en 2020, 12 mois en 2021).

Au regard des critères susmentionnés, la commission de délégation de service public a mis en avant les éléments suivants :

L'association L'Ile aux Copains

- ↳ Pour des propositions d'animations nombreuses, variées et très détaillées, une excellente connaissance du territoire et des attentes exprimées en matière d'activités jeunesse, la mise en œuvre d'un projet éducatif pertinent et cohérent.
- ↳ Pour des propositions financières intéressantes.

La commission de délégation de service public a néanmoins considéré qu'il était nécessaire d'obtenir des compléments d'information, sur le plan financier notamment ; elle a donc émis un avis favorable à l'engagement de négociations avec le candidat (l'association L'Ile aux Copains).

3. Phase de négociation

Des compléments financiers ont été demandés au candidat, lors d'une réunion de négociations qui s'est déroulée le 21 août 2020, afin que l'analyse puisse être la plus précise possible.

La contribution demandée, les charges, les frais connexes ont ainsi été précisés.

L'analyse comparative des offres réalisées est annexée au présent rapport. Elle comprend :

- L'analyse qualitative (annexe n° 1) ;
- L'analyse financière (annexe n° 2).

4. Justification du choix du candidat retenu

Il résulte du règlement de consultation que le candidat retenu doit présenter les meilleures garanties possibles, à savoir :

- ✓ Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ;
- ✓ Capacité à assurer une exploitation optimale des activités extrascolaires, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Au regard des précisions apportées lors des négociations, de l'analyse qualitative et financière des offres, il ressort que l'association L'Ile aux Copains propose un projet de très bonne qualité et un projet éducatif très argumenté, qui correspond en tous points aux

attentes du syndicat en matière d'animations et d'activités à proposer aux jeunes populations de son territoire.

5. Economie générale du contrat

Le délégataire exploite, à ses risques et périls, les activités extrascolaires sur les communes de Dietwiller et Habsheim, à compter de la date de notification de la convention, jusqu'au 31 décembre 2021.

Les locaux où se déroulent ces activités (hors séjours extérieurs) sont localisés :

- A Dietwiller – place Allemans du Dropt;
- A Habsheim – 5 passage des Frères Hertzog.

Ils disposent d'une capacité d'accueil maximale de 60 places.

Le service est assuré environ 105 jours par an, dont 35 mercredis de 7 heures 30 à 18 heures 30 (amplitudes maximales) et 70 jours pour les petites et grandes vacances, du lundi au vendredi, de 7 heures 30 à 18 heures 30 (amplitudes maximales).

Le délégataire perçoit directement les recettes provenant des usagers, ainsi que les aides de la caisse d'allocations familiales.

Eu égard à la politique tarifaire appliquée à l'entrée en vigueur de la convention et aux contraintes inhérentes au service public, il est prévu que le SCIN verse au délégataire une contribution forfaitaire. Celle-ci est fixée comme suit :

2020		2021
Avenant	Nouvelle DSP	
190 000,00 €	155 000,00 €	343 269,19 €

Par ailleurs, le candidat a accepté au cours de la phase de négociations que les aides attendues au titre du dispositif mis en place au printemps 2020 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire soient prises en compte en 2021, par voie d'avenant, et viennent ainsi en déduction de la contribution à verser pour 2021.



Le Président,

Pierre LOGEL

Délégation de service public

Activités extrascolaires sur les communes de Dietwiller et Habsheim

Analyse qualitative

Association l'île aux Copains	
Expérience	L'association L'île aux Copains a été créée en 2003. Elle gère deux structures d'accueil extrascolaire sur le territoire du syndicat : la structure principale à Habsheim et une structure déconcentrée à Dietwiller. Elle possède une excellente connaissance du territoire, des attentes des jeunes publics et sait y répondre.
Argumentation et cohérence	<p>Objectifs généraux de l'association :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rassembler toute personne physique ou morale désirant participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'actions éducatives et de loisirs au profit des enfants ; - Concevoir et réaliser diverses actions de type socio-éducatif, sportif ou culturel ; - Participer à l'attractivité du territoire et à la promotion d'activités spécifiques ; - Proposer des actions éducatives en complément de l'école. <p>Finalités éducatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sociabilisation ; - Le développement de l'autonomie, dans le respect des besoins et caractéristiques de chacun ; - La pratique d'activités variées ; - L'acquisition de savoirs « techniques » ; - L'apprentissage de la tolérance, de la mixité l'expression de la solidarité dans la reconnaissance de la diversité ; - L'acceptation de la différence (handicap) ; - Le développement de l'esprit « critique » ; - Le développement des liens intergénérationnels. <p>Les déclinaisons du projet éducatif portent sur le développement des capacités de l'enfant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer ; - Vivre en groupe ; - Prendre en compte l'environnement ; - Créer, innover ; - S'organiser ; - Assumer ses responsabilités ; - Etablir des relations sociales.
Prise en compte du contexte	Les activités étant organisées sur plusieurs sites, l'association L'île aux Copains a adapté ses propositions d'animations aux spécificités et au public de chaque site, en préservant néanmoins une certaine transversalité permettant de mutualiser les moyens et les actions.

	<p>Les activités proposées sont variées, ludiques, attractives et adaptées aux publics ciblés.</p>
<p>Gestion du personnel</p>	<p>Le taux d'encadrement proposé par l'association l'île aux Copains est conforme à la réglementation, y compris la part de personnels diplômés.</p> <p>L'ensemble du personnel est mutualisé ; un système de remplacement inter-sites est prévu dans l'organisation.</p> <p>Un programme de formation interne est proposé chaque année à l'ensemble du personnel.</p> <p>Des réunions, des temps d'analyse de la pratique, d'évaluation, sont prévus dans le temps de travail</p>
<p>Animations proposées</p>	<p>L'association L'île aux Copains propose un vaste panel d'animations et de séjours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ALSH des mercredis ; - ALSH des vacances de la Toussaint, d'hiver, de printemps et d'été ; - Séjours de vacances avec hébergement printemps, été et hiver ; - Séjours courts Toussaint et Noël ; - Mercredis « Gliss » en hiver ; - Stages de découverte ; - Manifestations diverses : Noël, loisirs extras, fête de l'extrascolaire, animations de proximité. <p>Les tarifs sont conformes à la politique pratiquée sur le territoire du syndicat.</p>

Délégation de service public

Activités extrascolaires sur les communes de Dietwiller et Habsheim

Analyse financière

1. Proposition de contribution

2020		2021
Avenant	Nouvelle DSP	
190 000,00 €	155 000,00 €	343 269,19 €

Pour mémoire, contributions 2014-2019

2014	2015	2016	2017	2018	2019
326 938,00 €	338 094,00 €	346 520,00 €	360 614,00 €	370 580,00 €	379 919,00 €

2. Analyse

L'association a consenti un effort financier de 9,65 % sur le montant de la contribution demandée à la collectivité, pour l'année 2021, par rapport à la dernière année de la précédente DSP.

Par ailleurs, elle a accepté au cours de la phase de négociations que les aides attendues au titre du dispositif mis en place au printemps 2020 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire soient prises en compte en 2021, par voie d'avenant ; les montants correspondant aux versements de l'Etat viendront donc en déduction de la contribution que le SCIN versera à l'association l'an prochain.